

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
PÔLE ÉTAT, STRATÉGIE ET RESSOURCES
Division Stratégie et Communication
Division Budget Immobilier et Logistique

Comité Technique Local du 16 novembre 2021

**Point n°7 : Bilan de la démarche du Budget participatif et
modalités d'application du Fonds pour l'amélioration du cadre
de vie au travail des agents**
(pour information)

I – Rappel du dispositif et calendrier d'action

En avril 2021, la DDFiP du Pas-de-Calais a décidé de s'inscrire dans la démarche de budget participatif qui a pour objectifs d'une part d'associer les agents et de les sensibiliser au pilotage budgétaire et à la conduite de projet, d'autre part d'identifier les besoins et des solutions au plus proche du terrain.

Cette action a permis, à partir des propositions exprimées, de porter des projets qui contribuent :

- **à l'amélioration du cadre de vie** (exemples : mise à disposition de fontaines à eau, mise en place dans les espaces collectifs de plantes vertes dépolluantes, aménagement de coin de détente, appel à un intervenant pendant la pause méridienne pour des cours de relaxation...);
- **à la promotion de la démarche éco-responsable** (exemples : fourniture de gourdes de verre, rénovation de l'éclairage avec la pose de Leds, mises en place de poubelles pour divers tris sélectifs, installation de racks de vélos, mise en place de bornes de recharge électrique...);
- **au développement de la responsabilité sociale de la DGFIP** (exemples : recours aux emplois de travailleurs handicapés ou d'entreprises d'insertion pour des opérations d'entretien des espaces verts et de nettoyage...);
- **au renforcement de la sensibilisation à l'innovation** (exemples : mise en œuvre d'un atelier sur l'art et le numérique et création d'un espace libre service numérique).

En 2021, la DDFiP a décidé d'allouer **50 000 €** pour financer cette démarche participative.

Pour faciliter l'expression de chacun, un sondage en ligne a été organisé pour recueillir les propositions et inviter les agents à participer à un comité de sélection appelé à examiner les projets et retenir les plus attractifs. Un courriel a été adressé à l'ensemble des agents du département et une information a été mise en ligne sur Ulysse 62.

A l'issue de cette enquête, 741 propositions ont été enregistrées qui ont pu être réunies autour de 28 items génériques pour faciliter leur exploitation (cf annexe 1).

Dans ce même cadre, 42 agents se sont portés candidats pour participer aux comités de sélection appelés à examiner les projets et retenir les plus attractifs.

A ce titre et compte tenu de la nature et le nombre de propositions exprimées dans chaque thème, il a été décidé de constituer 2 comités appelés à examiner les projets exprimés sur :

- **l'amélioration du cadre de vie et la responsabilité sociale de la DGFIP ;**
- **la promotion de la démarche éco-responsable et la sensibilisation à l'innovation.**

Ces deux comités ont été réunis, compte tenu du contexte sanitaire, en web-conférence, le 25 juin.

Toutes les propositions issues de l'enquête ont été examinées par les comités. Les membres des comités ont demandé un examen pour les dépenses suivantes au titre de 2021 : achat et renouvellement des fontaines à eau, achat de gourdes, installation de bornes de rechargement pour voiture électrique, remplacement des ampoules à incandescence et halogènes au profit des ampoules LED, achat de mugs floqués, achat de composteurs, aménagement des coins détente intérieur et extérieur, achat de plantes vertes pour les espaces collectifs, recours à un prestataire pour l'organisation de cours de relaxation durant la pause méridienne.

Par ailleurs, les deux comités ont souhaité la mise en place d'un espace dédié sur le site Ulysse 62 pour informer l'ensemble des agents du département sur les actions entreprises en matière de conditions de vie au travail. Cet espace est en cours de réalisation.

Pour information, les représentants de la direction ont présenté les réalisations déjà opérées sur ces points :

Éclairage LED :

ARRAS DIDEROT En cours

BETHUNE – Accueil

BOULOGNE-SUR-MER - Fait en totalité

BRUAY-LA-BUISSIERE - Fait au 3/4

CALAIS - Accueil

HENIN-BEAUMONT - Fait en totalité

LENS – Accueil

LILLERS - Fait en totalité

MONTREUIL-SUR-MER - Accueil et boxes

SAINT-OMER- Fait en totalité

SAINT-POL-SUR-TERNOISE - Accueil

Abri vélos

ARRAS – 2

BETHUNE – En cours pour être remplacé

BOULOGNE-SUR-MER – dans le TGBT

BRUAY-LA-BUISSIERE – 1

CALAIS – 1

HENIN-BEAUMONT -1

LENS -1

LILLERS – 0

MONTREUIL-SUR-MER – 0

SAINT-OMER – 1

SAINT-POL-SUR-TERNOISE - Non pas propriétaire de la voirie

Fontaines à eau : 19 fontaines sont disponibles sur les grands sites dont 5 dans un restaurant administratif. En 2021, nous avons décidé d'en renouveler un grand nombre pour des fontaines avec pédale et de mettre en place une maintenance avec un nouveau prestataire.

II – Suites données aux propositions des deux comités

500 mugs floqués ECOFIP pour favoriser la suppression des gobelets plastiques mis à disposition en salles de réunion et formation : coût 3 300 €. Le fournisseur ayant eu un problème de sous-traitant, la livraison a été décalée à début novembre.

9 tables de pique nique acquis pour 8 000 €. La livraison a été réalisée en direction. 3 tables ont été installées en août à Saint-Omer (2) et Bruay-la-Buissière (1). Il reste à en livrer et installer : 1 à Hénin-Beaumont, 2 au centre de contact de Lens, 1 à Lillers et 2 à Béthune.

Une recherche n'a pour le moment pas abouti pour des gourdes écoresponsables et locales.

Participation au challenge Mobilité Hauts de France avec stand de présentation ARTIS sur le site de Diderot.

III – Modalités d'application du Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

Le protocole du 22 octobre 2021 conclu entre la direction générale des finances publiques et les quatre organisations représentatives des personnels organise la mise en place d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents. Ce fonds est doté de 10 millions d'euros, qui seront consacrés exclusivement aux directions territoriales.

Il sera réparti au prorata des effectifs. Il a vocation également à reprendre les quatre axes mentionnés au I.

Les modalités précises de fonctionnement de ce Fonds, qui se distingue des crédits ordinaires inscrits sur la dotation globale de fonctionnement, seront présentées lors de la séance du comité, en retenant les principes suivants :

- un appel à projets sera lancé auprès des agents à l'issue du présent comité technique ;
- les projets devront être déposés au plus tard le vendredi 7 janvier 2022, afin de faire l'objet d'une expertise et d'une évaluation, puis d'un groupe de travail du CTL avant présentation lors du comité prévu pour le début du mois de mars 2022 ;
- les premiers projets seront mis en œuvre à la suite de ce comité, dès lors que ces projets auront fait l'objet d'un vote majoritaire des membres du comité ;
- à défaut d'accord, les crédits non consommés seront réalloués à d'autres directions.